



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591

**AVIS PUBLIC** est donné que, lors de la séance du Conseil qui se tiendra le lundi 8 avril 2024, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### 1) Construction d'une piscine empiétant en cour avant au 192, chemin Vermont

Cette dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* aurait pour effet de permettre la construction d'une piscine empiétant en cour avant au 192, chemin Vermont, lots numéros 1 241 168 et 1 241 169 du cadastre du Québec.

#### Élément dérogoatoire au Règlement de zonage numéro 09-591 :

- Selon l'article 7.3.2 dudit règlement, la piscine doit être implantée dans une cour latérale ou arrière.

#### Informations complémentaires :

- La piscine empiètera de  $\pm 2$  m en cour avant.

***Toute personne désirant obtenir des informations spécifiques relativement à cette demande peut communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au 418-848-2381, poste 233.***

*Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2024.*

**Pascal Brulotte,**  
Directeur général et greffier-trésorier